

Montreuil, le 30 juin 2022

A l'attention de Monsieur le ministre

Objet : demande d'audience

Monsieur le ministre,

Dans les départements, les IA-DASEN choisissent les écoles désignées volontaires pour subir une évaluation d'école en 2022-2033.

Le SNUDI-FO rappelle que ce dispositif, véritable outil de privatisation et de mise en concurrence des écoles, s'attaque frontalement au statut des personnels en mettant en œuvre :

- une auto-évaluation où l'école serait évaluée par les personnels, les parents, les élèves, les « partenaires », les élus...
- une évaluation externe où un audit de l'école serait rédigé par « une personnalité extérieure ».

Ces deux rapports constitueraient la base de la rédaction du projet d'école.

Les personnels rejettent massivement ce dispositif, en témoignent les motions d'école, les pétitions voire les rassemblements qui se multiplient dans les départements.

Ainsi, les syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action, SUD Education et SNALC se sont adressés à vous pour vous demander d'abandonner ce dispositif.

Le SNUDI-FO rappelle que les évaluations d'école ne sont qu'une préconisation du Conseil d'évaluation de l'École mais qu'aucun texte réglementaire ne peut contraindre les personnels à les mettre en œuvre. Nous demandons donc que chaque école qui ait exprimé son refus de subir une évaluation d'école soit retirée du dispositif.

Nous demandons à vous rencontrer en urgence sur cette question.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le ministre l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI-FO

